

Association La Boussole
15 bd J et B Maglioli
20000 AJACCIO

Procès-verbal de l'assemblée générale constitutive du samedi 16 janvier 2016

Le 16 janvier à 10 heures, les fondateurs de l'association *La Boussole* se sont réunis en assemblée générale constitutive dans les locaux de l'association Point de Suspension, à Ajaccio.

Sont Présents :

Laurence PUILLE, AJACCIO
Virginie RABIET, AJACCIO
Inès DELUCA, BONIFACIO
Magali MARTIN, APPIETTO
Edwige BRACQ, AJACCIO
Seashell RAFINI, AJACCIO
David COUSSET, AJACCIO
Axel HALLOT, VILLANOVA
Gabrielle TORRE, AJACCIO
Antoine LALANNE, APPIETTO
Bertrand LE MOAL, AJACCIO
Xavier PIALAT, ECICCA-SUARELLA
Aude ESCOFFIER, ALATA
Sophie LAURENT, AJACCIO
Sandrine DESPRES, AJACCIO
Leïla LUIGGI, AJACCIO
Stéphanie BOURDET, UCCIANI

Sont représentés :

Sandrine BOCHEW, représentée par Seashell RAFINI

L'assemblée générale désigne *Magali MARTIN* et *David COUSSET* en qualité d'animateurs de séance et *Seashell RAFINI* et *Stéphanie BOURDET* en qualité de secrétaires de séance.

Les animateurs de séance mettent à la disposition des présents le projet de statuts de l'association et l'état des actes passés pour le compte de l'association en formation.

Puis ils rappellent que l'assemblée générale constitutive est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- présentation du projet de constitution de l'association ;
- présentation du projet de statuts ;
- adoption des statuts ;
- désignation des membres du conseil ;

Enfin, les animateurs exposent les motifs du projet de création de l'association et commentent le projet de statuts.

Ils ouvrent la discussion. Un débat s'instaure entre les membres de l'assemblée.

Lecture des statuts, modifications à y apporter, votes.

> Préambule.

Ajouter : « C'est pourquoi ce groupe, par cette association, souhaite poursuivre ces buts : remettre l'enfant au centre de son éducation et de son instruction en l'aidant et en aidant ceux qui l'accompagnent au quotidien (parents, enseignants, éducateurs). »

> Article 2. Objet.

Il faudrait préciser l'objet, ajouter les valeurs.

Changer la première phrase : « L'association a pour objet principal : la réflexion, l'information, la coopération ET L'APPLICATION de pratiques éducatives. »

Pour répondre à cet objet principal, l'association se propose :

- d'organiser des ateliers de pratiques auprès d'enfants et d'ADULTES,
- ...
- ...
- de CREER et pérenniser une école alternative
- ...
- de favoriser toute action de débat, colloque, journée d'étude, ACTION DE FORMATION ET DE COMMUNICATION.

> ARTICLE 3. Siège social.

Le siège social est fixé : 15 boulevard Jérôme et Barthélémy Maglioli, 20000 AJACCIO

> Article 4. Ressources.

Ajouter au 2e point (des subventions susceptibles d'être accordées.....) L'EUROPE.

Article 5.1. Les membres de l'association.

Le montant de l'adhésion est fixé à 5 €.

Article 5.1.2. Perte de la qualité de membre.

Retirer « - Défaut de paiement de la cotisation annuelle ».

- Démission adressée par écrit au CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Article 6.1.2. Réunion du CA

Le Conseil d'administration se réunit périodiquement, au minimum 4 fois par an, et chaque fois qu'il est convoqué sur la demande d'au moins 3 DE SES MEMBRES.

Les décisions sont prises par consensus (...).

Le CA peut inviter toute personne pouvant favoriser l'objet de l'association.

Après quoi, personne ne demandant plus la parole, les présidents mettent successivement aux voix les délibérations suivantes.

1^{ère} délibération : L'assemblée générale adopte les statuts dont le projet lui a été soumis.


Cette délibération est adoptée à l'unanimité.


2^{ème} délibération : L'assemblée générale constitutive désigne en qualité de premiers membres du conseil

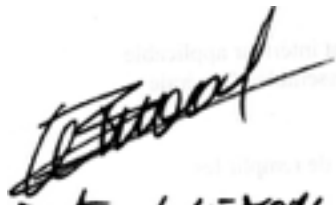
*Laurence PUILLE, AJACCIO
Virginie RABIET, AJACCIO
Magali MARTIN, APPIETTO
Seashell RAFINI, AJACCIO
Antoine LALANNE, APPIETTO
Bertrand LE MOAL, AJACCIO
Aude ESCOFFIER, ALATA
Stéphanie BOURDET, UCCIANI
Sandrine BOCHEW, AJACCIO*


Conformément aux statuts, cette désignation est faite pour une durée expirant lors de l'assemblée générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 16 janvier 2017.

Les membres du conseil ainsi désignés acceptent leurs fonctions



Seashell RAFINI



Virginie RABIET



Bertrand LE MOAL.


Stéphanie BOURDET


Antoine Lalanne


Aude ESCOFFIER.


Magali MARTIN


Laurence Pille